

Fonds d'occasions de rendement Manuvie

série Conseil · Performances au 31 décembre 2018 · Actifs au 30 novembre 2018

Sous-conseiller: Gestion d'actifs
Manuvie limitée

Gestion



Terry Carr



Alan Wicks



Richard Kos



Jonathan Popper



Saurabh Moudgil



Roshan Thiru

Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM	FSR	Autre
série Conseil	4524	4724	4424	—
série F	—	—	—	4624
série FT6	—	—	—	1038
série T6	1538	1338	1238	—

Renseignements sur le Fonds

Date d'inscription: 23 décembre 2009

Actif géré¹: 1,48 \$ milliards

Catégorie CIFSC: Revenu fixe mondial équilibré

Style de gestion: Valeur

Périodicité des distributions²: Mensuelles

Taux de distribution³: 6,29 %

Frais de gestion: 1,78 %

Nombre de placements: 451

Profil de risque: Faible

Faible | | | | Élevé

RFG: 2,20 % (à compter de 2017/12/31, TVH incluse)

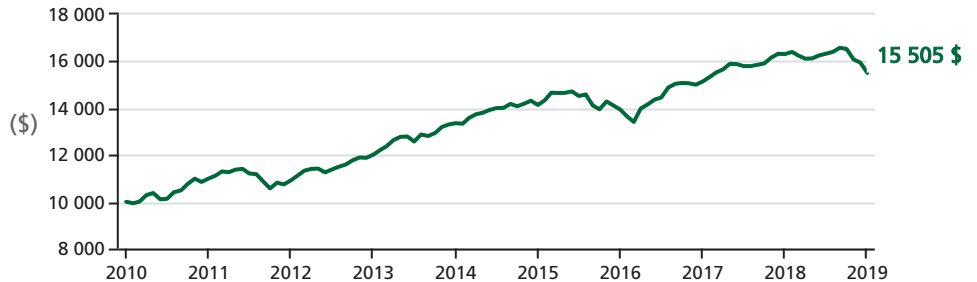
Placement minimum: 500,00 \$ (initial); 25,00 \$ (PPA)

Statut du fonds: Ouvert

Pourquoi y investir

Le Fonds offre aux investisseurs un revenu mensuel prévisible et attrayant grâce à un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe comme des obligations d'État et des titres à revenu fixe de première qualité et à rendement élevé de marchés développés et émergents alliés à des actions productrices de dividendes.

Croissance d'un placement de 10 000 \$ depuis la création du Fonds⁴



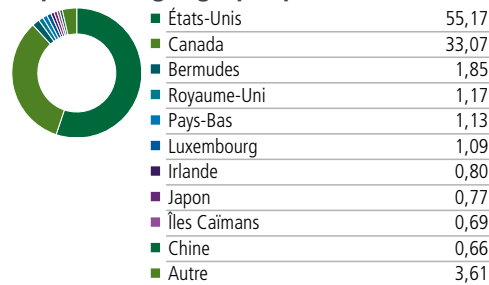
Rendement annuel (%)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
—	9,91	-0,70	10,08	11,19	5,81	-1,38	8,61	7,73	-4,94

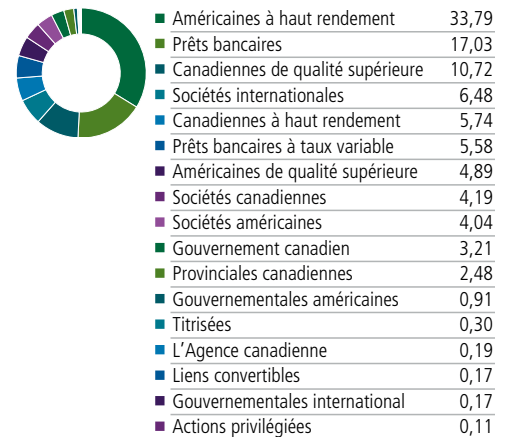
Rendements composés (%)

1 mois	3 mois	6 mois	Cumul	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création
-2,77	-6,19	-5,02	-4,94	-4,94	3,61	3,02	—	4,99

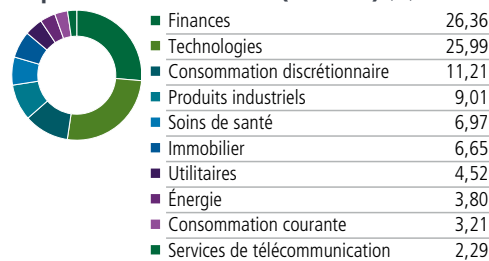
Répartition géographique (%)



Pondération des titres à revenu fixe (%)



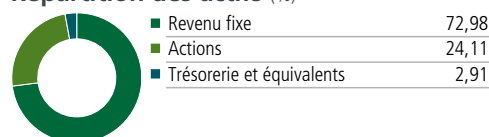
Répartition sectorielle (actions) (%)



10 principaux actifs⁵ (%)

Gouv. du Canada, 3,5 %, 2045-12-01	1,68
Kraft Heinz Foods Company, 7,125 %, 2039-08-01 144A	0,86
Prime Security Services Borrower LLC, 9,25 %, 2023-05-15 144A	0,81
BWAY Corp., 5,65806 %, 2024-04-03	0,76
Exor N.V.	0,76
Brookfield Asset Management Inc.	0,75
American Tower Corporation (REIT) fiducies de placement immobilier	0,71
Open Text Corporation	0,71
Avaya Inc., 6,5295 %, 2024-12-13	0,69
Mastercard Incorporated	0,67

Répartition des actifs (%)



Fonds d'occasions de rendement Manuvie

série Conseil · Performances au 31 décembre 2018 · Actifs au 30 novembre 2018

Réduction des frais de gestion⁶

Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,5 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,5 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10 points de base
10 M\$ et plus	12,5 points de base

Points saillants du placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement « sans restriction géographique » pour offrir aux épargnants une vaste exposition à un portefeuille diversifié de titres à rendement élevé géré tactiquement. L'objectif principal du Fonds consiste à générer des revenus tout en cherchant à faire fructifier son capital à long terme. Sa répartition d'actif cible se compose à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % d'actions. Les décisions en matière de répartition tactique de l'actif s'appuient sur une vaste gamme de variables fondamentales, boursières et économiques.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site fondscommunsmanuvie.ca

¹ Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 31 décembre 2018.

² Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.

³ Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.

⁴ Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements.

⁵ Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

⁶ Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.

Le Fonds d'occasions de rendement Manuvie a remporté le prix Lipper 2018 dans la catégorie Équilibrés mondiaux à revenu fixe, qui comprend 46 fonds, pour la période de trois ans terminée le 31 juillet 2018. Les rendements du fonds pour la période terminée le 30 novembre 2018 s'établissaient à -2,30 % (1 an), 4,14 % (3 ans), 3,69% (5 ans) et 5,36 % (depuis sa création, le 23 décembre 2009). Les notations Lipper Leader correspondantes au fonds pour la même période sont les suivantes : s.o. (1 an), 5 (3 ans) [477 fonds], 4 (5 ans) [320 fonds]. Les prix Lipper, décernés annuellement, font partie des prix d'excellence Thomson Reuters que remet Lipper, Inc. et honorent les fonds qui obtiennent régulièrement d'excellents rendements corrigés du risque par rapport à ceux des fonds comparables. Les prix Lipper sont attribués en fonction du classement Lipper établi selon la constance des rendements, c'est-à-dire le rendement corrigé du risque sur des périodes de 36, 60 et 120 mois. Dans chaque catégorie, les fonds se classant dans la première tranche de 20 % deviennent les fonds Lipper Leaders pour la constance de leurs rendements et se voient attribuer la note 5. La note 4 est attribuée aux fonds faisant partie de la deuxième tranche de 20 %, la note 3 aux fonds compris dans la troisième tranche de 20 %, la note 2 aux fonds formant la quatrième tranche de 20 % et la note 1 aux fonds de la dernière tranche de 20 %. Le fonds Lipper Leader qui se classe premier pour la constance du rendement dans chaque catégorie remporte le prix Lipper. Les notes Lipper Leader changent d'un mois à l'autre. Pour en savoir plus, visitez le site www.lipperweb.com. Lipper déploie des efforts raisonnables pour assurer l'exactitude et la fiabilité des données figurant aux présentes, mais ne peut en garantir l'exactitude. De Thomson Reuters Lipper Awards, ©2018 Thomson Reuters. Tous droits réservés. Utilisation autorisée et protégée par les lois sur le droit d'auteur des États-Unis. Il est interdit d'imprimer, de reproduire, de redistribuer ou de retransmettre ce contenu sans en avoir obtenu l'autorisation expresse et écrite.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux annuels composés dégagés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur des titres ou unités ainsi que du réinvestissement de tous les dividendes ou distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de titres, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements. Les Fonds Manuvie sont gérés par Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.